

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (À CLASSER DANS CET ORDRE)

1^{ère} demande et Rétablissement (étudiant ou élève n'ayant jamais eu de bourse ou prêt d'étude bonifié en 2017/2018 dans l'enseignement supérieur)	Renouvellement (étudiant ayant eu une bourse ou un prêt d'étude bonifié en 2017/2018)
<ul style="list-style-type: none">- acte de naissance datant de moins de 3 mois <u>ou</u> copie complète du livret de famille- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité- copie du certificat de scolarité 2017-2018 (si scolarisé)- RIB au nom de l'étudiant (compte d'épargne accepté) <u>facultatif</u>, peut être fourni à la rentrée	<ul style="list-style-type: none">- photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité- RIB au nom de l'étudiant (compte d'épargne accepté)

PIÈCES COMMUNES À JOINDRE À LA DEMANDE (1^{ère} demande, Rétablissement et Renouvellement)

- Certificat de résidence délivré par la mairie ou une facture EDT ou OPT au nom des parents ou tuteurs ou autres personnes où habite l'étudiant(e) (fournir avec la facture une attestation sur l'honneur d'hébergement + copie carte d'identité ou passeport de l'hébergeant)
- Certificat de vie et à charge délivré par la mairie des enfants de – de 18 ans et majeurs scolarisés à charge des parents ou tuteur ou personnes ayant en charge l'étudiant (e)
- photocopie de la carte d'assuré social des parents ou tuteur(s) ou conjoint de l'étudiant (e) (délivré par la CPS) et de l'étudiant(e) (si possède sa propre carte)
- certificat(s) de scolarité des enfants majeurs scolarisés
- Relevé d'information des revenus familiaux de toute **l'année 2017 des 2 parents** ou des personnes ayant en charge l'étudiant (e) (délivré par la CPS)
- Pour les personnes relevant du RSPF : attestation d'inscription au RSPF datant de moins de 3 mois (délivrée par la CPS)
- Pour les salaires et pensions de retraites :
 - Salariés : bulletins de paie des 3 derniers mois (de la période d'octobre à février année en cours)
 - Retraités : bulletins de pension des 3 derniers mois ou attestation de la caisse de retraite détaillant le montant mensuel versé
 - Veuf (ve) : bulletin de la pension de réversion
- Pour les revenus non salariés :
 - Déclaration des revenus année 2016 auprès de la CPS
 - Attestation fiscale de la DICP pour les TPE (toute petite entreprise)

Le cas échéant, joindre :

- Bulletin de salaire ou autre justificatif de rémunération du conjoint salarié de l'étudiant
- Acte de naissance et certificat de vie et à charge des enfants de l'étudiant (e)
- Divorcé(e) ou en instance de divorce: ordonnance de divorce ou convention définitive pour les informations relatives à la pension alimentaire ou compensatoire
- Certificat de vie et à charge et justificatif de la CPS ou COTOREP ou tout organisme public, pour ascendant ou descendant à la charge des parents, vivant au foyer familial et atteint d'une infirmité grave ou d'une affection de longue durée reconnue par la CPS ou tout organisme public
- Acte de décès du ou des parent(s) ou du représentant légal
- Le cas échéant : certificat de concubinage
- Délégation d'autorité parentale, transfert d'autorité parentale, adoption plénière
- Courrier de l'assistant social de l'établissement scolaire ou de la commune de résidence pour toute situation particulière de l'étudiant ou sa famille
- Autre : courrier expliquant la situation familiale particulière (exemple : parents séparés dont les enfants sont pris en charge par un des 2 parents ou par les grands-parents ou autres personnes sans délégation d'autorité parentale).